

COMMUNE DE SERRES SUR ARGET

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 AVRIL 2018 à 20h07

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois d'Avril à vingt heures zéro sept minutes, les membres du Conseil municipal de cette commune, légalement convoqués en date du 7 avril 2018, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Étaient présents :

Mr Alain Garnier, Maire

Mme Annabel Augustin, 1ère adjointe

Mr Thierry Torrès, 2ème adjoint

Mme Eva Bieth, conseillère municipale

Mme Fanny Kuhnt, conseillère municipale

Mme Paulette Portet, conseillère municipale

Mr Michel Andolfo, conseiller municipal

Mme Françoise Bauzou, conseillère municipale

Mr Antoine Domanec, conseiller municipal

Mr Kevin Carbonne, conseiller municipal

Mr Jacques Vu-Van, conseiller municipal

Mme Marie-Cécile Rivière, conseillère municipale

Elus absents représentés :

Mr Raphael GENZ, conseiller municipal représenté par Mme Eva Bieth.

Mme Camille Haumont-Bouzonville, conseillère municipale représentée par Mme M.Cécile Rivière.

Elus absents non représentés :

Mr Didier Maury, conseiller municipal.

Mme Marie-Cécile Rivière est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget communal 2017
2. Adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget camping 2017
3. Affectation des résultats 2017 du budget communal et du budget camping
4. Vote des taux d'imposition
5. Vote du Budget Primitif communal 2018
6. Vote du Budget Primitif camping 2018
7. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2018
8. Création de régies d'avances et de recettes
9. Convention avec la Ressourcerie
10. Tarification des concessions du cimetière et du columbarium

11. Coupe de bois sur pied et vente

12. Questions diverses.

Mr le Maire rappelle quelques éléments de procédure :

- le compte de gestion doit être adopté avant le compte administratif.
- ensuite, qu'en tant que maire, il ne peut présider la séance de vote du compte administratif et se retirera.

Pour information : pour des raisons personnelles, Mr Antoine Domanec quitte la salle du conseil 20h13 et revient à 20h15, lors de l'étude du point 1.

I - Adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget communal 2017

1/ Le compte de gestion

Mme Bauzou rappelle que le compte de gestion doit toujours être adopté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation (Conseil d'état du 3 novembre 1989).

Le compte de gestion est établi par le trésorier public et retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de l'exercice 2017.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Mme Bauzou précise que la commission finances a rencontré de grandes difficultés pour clôturer les comptes sur 2017 et préparer le budget 2018. En effet au départ de Mme Barès, notre ancienne secrétaire, le 9 Mars 2018, rien n'était bouclé et plusieurs factures non réglées, dont certaines sont anciennes (juillet 2017) et pour lesquelles s'appliqueront peut-être des pénalités. C'est à voir avec la DDFIP. Ces factures devront être payées sur le budget 2018.

Elle fait ensuite lecture du tableau suivant concernant les résultats budgétaires :

Recettes

	investissement	fonctionnement
BP	504 368,66	907 900,94
recettes émises	237 424,26	767 477,97
recettes annulées	0	7 080,82
total	237 424,26	760 397,15

Dépenses

	investissement	fonctionnement
BP	504 368,66	907 900,94
mandats émis	228 100,24	602 355,22
résultat exercice	9 324,02	158 041,93

Résultat global

	2016	2017	Transfert ou intég de résultat par op d'ordre non budg	virement section	Situation (2016 + 2017)
investissement	-124 866,01	9 324,02	0	0	-115 541,99
fonctionnement	258 851,84	158 041,93	1 065,06	124 866,01	293 092,82

Résultat à reporter

investissement	-115 541,99		inscrit en dépense puisqu'il s'agit d'un déficit
fonctionnement	293 092,82		inscrit en recette puisqu'il s'agit d'un excédent

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de STATUER sur l'ensemble des opérations du 01/01/2017 au 31/12/2017 , y compris celle relatives à la journée complémentaire**
- **D'ADOPTER le compte de gestion du trésorier relatif au budget communal 2017.**

VOTE

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

2/ Le compte administratif :

Mr le Maire ne participe pas aux débats, et sort.

Le quorum étant de nouveau vérifié et atteint, l'assemblée désigne un nouveau président de séance en la personne de Mme Fanny KUHNT. Il est proposé que ce président de séance soit le même pour le Compte Administratif du budget communal et du budget camping.

Mme Bauzou fait lecture des tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des charges	
à caractère général	147 514,97
personnels	277 514,49
atténuation produits	25 125,6
autres charges	34 527,49
sous-total	484 682,55
financières	55 584,36
exceptionnelles	34
ordre entre sections	62 054,31
Total général	602 355,22
Récapitulatif des recettes	
atténuation charges	7 587,55
produits services	34 281,4

impôts taxes	250 966,76	
dotations	206 998,12	
autres produits	194 054,2	loyers
sous-total	693 888,03	
produits financiers	4 327,69	
exceptionnel	60 827,16	
opération ordre	1 354,31	
Total général	760 397,19	

INVESTISSEMENT

Récapitulatif des charges		
emprunts	148 667,19	
opé équipement	29 946	voirie
immob corporelles	23 162,06	
dif sur réalisation immob	1 354,31	
subvention équipement	24 970,72	SDE 09
Total général	228 100,28	

Récapitulatif des recettes

dotations	3 259,2	
excédent	124 866,01	
subventions	14 669	
emprunts	26 101,2	SDE 09
plus value cession	33 058	
immob corporelles	28 996,31	
immob financières	6 474,54	
Total général	237424,26	

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'ARRETER les résultats définitifs tels que présentés**
- **D'ADOPTER le compte administratif du budget communal 2017.**
- **DE DECLARER que la reprise des résultats antérieurs à l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du trésorier**

VOTE

UNANIMITE	13	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

Mr le Maire rejoint l'assemblée.

II - Adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget camping 2017

1/ compte de gestion :

Mme Bauzou fait lecture du tableau suivant :

	investissement	fonctionnement
Recettes	1 420,00 €	181
Dépenses	181	1 685,98
total	1 601,00 €	1 866,98
résultat		
report 2016	1 239	-1 504,98

situation à la fin de l'exercice comptable

somme à reporter en investissement

2017	36 065,52
excédent	1 239
total	37 304,52

somme à reporter en fonctionnement

2017	3 614,91
déficit	1 504,98
total	2 109,93

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de STATUER sur l'ensemble des opérations du 01/01/2017 au 31/12/2017 , y compris celle relatives à la journée complémentaire**
- **D'ADOPTER le compte de gestion du budget camping 2017.**

VOTE

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

2/ Compte administratif :

Mr le maire sort de la salle. Mme KUHNT reprend la présidence.

bilan exercice 2017 - budget camping

Section d'exploitation

Dépenses

compte	intitulé	budget	réalisé
	11 charges à caractère général	3 795	265,98
	42 opérations d'ordre entre sections	3 000	1 420

6 795 1 685,98

Recettes			
compte	intitulé	budget	réalisé
R002	excédent 2016	3 614	0
	42 opérations d'ordre entre sections	3 181	181,91
		6 795	181,91
	Résultat		-1504,07
	excédent 2016 + recette 2017- dépenses 2017		2 109,93

Section d'investissement

Dépenses			
compte	intitulé	budget	réalisé
	2135 installations générales	35 884	0
	40 opérations d'ordre entre sections	31 81	180,48
		39 065	180,48
	Recettes		
	40 opérations d'ordre entre sections	3 000	1 420
	excédent 2016	36 065	
		39 065	1 420
	Résultat	1239,52	
	Excédent 2017 = excédent 2016 + excédent 2017 - virement à la section investissement à reporter dans le budget 2018		37 304,52

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés**
- **D'ADOPTER le compte administratif du budget camping 2017**
- **DE DECLARER que la reprise des résultats antérieurs l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du trésorier**

VOTE

UNANIMITE	13	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

Mr le Maire rejoint l'assemblée.

III- Affectation des résultats 2017 du budget communal et du budget camping

1/ Le résultat de l'exercice 2017 relatif au budget communal d'un montant de 293 092,82 euros doit être affecté comme suit :

- déficit reporté à la section investissement : 115 541,99 euros
- excédent reporté à la section de fonctionnement : 177 550,83 euros.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'affectation du résultat du budget communal 2017.

VOTE :

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

2/ Le résultat de l'exercice 2017 relatif au budget camping doit être affecté comme suit :

- excédent à reporter à la section de fonctionnement : 2 109,93 euros
- excédent d'investissement à reporter à la section d'investissement : 37 304,52 euros.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'affectation du résultat du budget camping 2017.

VOTE

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

IV - Vote des taux d'imposition

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'impositions pour l'année 2018 :

En référence à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, il revient au Conseil municipal de voter chaque année le taux des taxes directes locales.

Il donne la parole à Mme Fanny Kuhnt.

La commune perçoit 3 taxes :

- Taxe d'habitation
- Foncier bâti
- Foncier non bâti

Les taux appliqués en 2017 sont les suivants :

• Taxe d'habitation (TH)	11,60%
• Foncier bâti (FB)	15,5%
• Foncier non bâti (FNB)	87,5%

Il est proposé d'augmenter légèrement le taux de 2 taxes directes locales de 0,20 point pour la TH comme cela se fait habituellement et le FB et d'augmenter de 7,5 points le FNB: en effet cette dernière n'a pas été augmentée depuis 2014.

Il s'agit d'inciter les propriétaires terriens de construire sur ces terrains ou bien de vendre leurs biens pour construire.

Proposition de taux pour 2018 :

• Taxe d'habitation	11,80%
---------------------	--------

• Foncier bâti	15,7%
• Foncier non bâti	95%

Ces taux ont été examinés par la commission PLU qui a émis un avis favorable en ce sens. Ces hausses représentent environ 6 000 euros de recettes supplémentaires pour la commune. L'impact financier sur les redevables de la commune sera très léger. Elles ne concerneront que les propriétaires de terrains non bâtis et non agricoles.

Un tableau de donnée INSEE concernant les différentes taxes pratiquées sur les communes de la Barguillère est communiqué aux conseillers comme élément de référence à l'échelle de la vallée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les nouveaux taux d'imposition pour 2018 selon le tableau présenté au dessus.

VOTE :

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

V - Vote du Budget Principal 2018

Mr le Maire redonne la parole à Mme Fanny Kuhnt.

La date butoir pour voter le BP est pour 2018 le 15 avril.

Le budget de la commune est composé de 2 sections : une partie fonctionnement et une partie investissement eux même décomposés en deux parties : dépenses et recettes.

Après un exposé détaillé des dépenses et des recettes, il en ressort le total suivant :

	Total dépenses	Total recettes
Fonctionnement	904695,93	904 695,93
Investissement	596409,62	596 409,62

Soit un total de 1 501 105,55€

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le Budget primitif principal 2018.**
- **de décider du montant des ouvertures de crédits par chapitre et par opération en recettes et en dépenses, conformément au tableau présenté.**

VOTE

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

VI - Vote du Budget Primitif camping 2018

Mme Bauzou reprend la parole.

Le détail par chapitre du budget camping pour 2018 est le suivant :

	Total charges	Total recettes
Exploitation	13400,93	13400,93
Investissement	38724,52	38724,52

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le Budget camping 2018.**
- **de décider du montant des ouvertures de crédits par chapitre et par opération en recettes et en dépenses, conformément au tableau .**

VOTE :

UNANIMITE		POUR	13	CONTRE		ABSTENTION	1
-----------	--	------	----	--------	--	------------	---

VII - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2018

Présentation par Alain

RAPPEL de l'Ordre du jour du Conseil Municipal du 12 mars 2018:

1. approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2018
2. tarification du marché
3. indemnité d'administration et de technicité aux agents
4. projet d'aménagement de la forêt par l'ONF
5. travaux d'exploitation de la forêt
6. coupe usagère
7. convention de remplacement avec le centre de gestion
8. subventions de la Commune aux associations
9. demande de subventions
10. questions diverses.

Le point 3 a été retiré de l'ordre du jour.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 12 mars 2018.**

VOTE

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

VIII- Création de régies d'avances et de recettes

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

IX - Convention avec la Ressourcerie

Mme Rivière présente le projet de convention suivant : convention de partenariat entre la mairie et l'association "de la ressource à la clef".

La Mairie de Serres-sur-Arget a en charge l'organisation des activités périscolaires à l'école Lakanal de Serres-sur-Arget.

Dans le cadre de son Projet Educatif De Territoire, qui prendra effet à la rentrée scolaire 2018, elle apportera son soutien à des projets divers en lien avec les thématiques définies par le Comité de pilotage du PEDT, à savoir :

- Parcours citoyen,
- Accès à l'art et à la culture.

L'association « De la ressource à la clef » s'inscrit dans une logique de transition écologique, économique et sociale et souhaite contribuer à la réduction et la prévention des déchets afin de préserver les ressources naturelles. C'est cette association qui porte le projet de Ressourcerie à Foix.

L'objectif commun des deux parties est :

- d'une part de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de tous les enfants, et en particulier dans le cadre de cette Convention, aux enfants scolarisés à l'école Lakanal de Serres-sur-Arget.
- d'autre part de sensibiliser les populations aux notions de recyclage et de gestion des déchets.

C'est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.

La Convention définira notamment les engagements de la Mairie en terme de partenariat, de soutien matériel et soutien en bénévoles. Principalement, il s'agira d'acheter des livres pour le périscolaire et la bibliothèque.

Elle précisera les engagements de l'association, à savoir les tris, choix et mise à disposition des Objets et livres pouvant servir le projet éducatif tel que définit précédemment.

Cette convention sera conclue pour la durée d'une année et sera reconduite par décision du conseil municipal l'an prochain si le partenariat s'avère satisfaisant pour l'ensemble des parties.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat avec la ressourcerie de Foix**
- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec la ressourcerie.**

VOTE :

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

X - Tarification des concessions du cimetière et du columbarium

Mr le Maire explique que selon l'article L2223-15 du CGCT, les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Il existe différentes durées et formes de concessions :

Les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières : des concessions temporaires pour quinze ans au plus, des concessions trentenaires, des concessions cinquantenaires ou des concessions perpétuelles (CGCT, art. L. 2223-14).

Dans le cimetière communal, nous avons uniquement des concessions perpétuelles.

Il est proposé de modifier la tarification des concessions du cimetière et du columbarium :

- tarif de la concession perpétuelle : 420 euros : nouveau tarif proposé : 540 euros , soit +30%
- tarif d'un emplacement au columbarium : 180 euros : nouveau tarif proposé : 230 euros.

Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER les nouveaux tarifs de vente des concessions du cimetière et du columbarium**
- **D'AUTORISER le maire à effectuer toutes les formalités utiles.**

VOTE :

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

XI - Coupe de bois sur pied et vente

Mr le Maire donne la parole à Mr Andolfo.

La Commune possède trois parcelles à l'entrée du Peyrou. Ces parcelles sont boisées. Et des arbres en bord de voirie menacent de tomber sur la route. En effet, ces arbres représentent un danger pour les riverains.

Il est proposé de vendre le bois sur pied et en bloc pour faire une coupe et ainsi nettoyer les parcelles.

La vente se fera au plus offrant.

Mr Domanec demande s'il sera fait un tri des arbres menaçants avant la vente.

Mr Andolfo répond par la négative car ce sont des arbres déjà arrivés à maturités, certains sont déjà creux et malades.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la vente du bois sur pied pour coupe sur les parcelles N° 2361, 2285 et 701 section D,**
- **DAUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et de procéder à toutes les formalités utiles.**

VOTE

UNANIMITE	14	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-----------	----	------	--	--------	--	------------	--

XII - questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Eva BIETH.

Suite à la sollicitation des jeunes de notre commune, une réunion d'information sur le conseil municipal des jeunes s'est tenue à la mairie le 11 avril dernier afin d'expliquer aux candidats éventuels le fonctionnement d'un Conseil municipal des jeunes. 15 jeunes étaient présents et souhaitent participer à l'aventure.

Il leur a été présenté un calendrier des événements à venir :

du 21 mai au 1er juin : période d'inscription en tant que candidat et en tant que votant.

Du 4 au 15 juin : campagne électorale

16 juin : élection du CMJ

Le projet de CMJ sera présenté au conseil municipal le mois prochain.

Madame Marie-Cécile Rivière annonce à l'assemblée présente que le PNR a donné une suite favorable à la candidature de la commune au projet d'embellissement voté en conseil du 26 janvier 2018. Le PNR fournira une convention d'accompagnement sur le projet. Nous sommes en attente de ce courrier pour démarrer le projet.

Le conseil municipal est clôturé à 21h16.